

20-FEB-2008 Avis de modification

16-NOV-2007 2006-7758

15-SEP-2008 Avis de modification

GROUPE

1

FONGICIDE

**SENATOR® PSPT 1**

**TRAITEMENT DES PLANTONS DE POMMES DE TERRE**

**FONGICIDE SYSTÉMIQUE EN POUDRE**

**USAGE AGRICOLE**

**Contenu net : 10 kg – 250 kg**

**GARANTIE :**

thiophanate-méthyl

10%

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

N° D'HOMOLOGATION : 14599

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Avis de modification**

~~**Engage Agro Corporation**~~

~~1030 Gordon Street~~

~~Guelph, Ontario~~

~~N1G 4X5~~

~~+866-613-3336~~

Nippon Soda Company Ltd.

Shin-Ohtemachi Bldg. 3rd Floor

2-1,2-Chome Ohtemachi

Chiyoda-Ku

Tokyo 100 - 8165

Japan

Numéro de contact au États Unis: (212) 490-0350

Représentant Canadien:  
Brenda W. Nailor Consulting  
12 Burke Court  
Guelph, ON N1L 1J2  
(519) 837-8704

**Avis de modification**

**SENATOR**  
**TRAITEMENT DES PLANTONS DE POMMES DE TERRE**

Ce fongicide systémique en poudre est spécialement formulé pour le traitement des plantons de pommes de terre. Il réprime la verticilliose, la pourriture fusarienne, la tache argentée (*Helminthosporium solani*) et contribue à enrayer la pourriture du planton et la jambe noire.

**PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'UN EMPOISONNEMENT OU CONCERNANT UN  
DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, COMPOSER LE 1-866-336-2983***

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Il n'existe aucun antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique.

**PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion. Ne pas inhaler la poussière. Laver les mains et le visage abondamment avec de l'eau et du savon après l'emploi. Se laver les mains et le visage après l'emploi. Ne pas contaminer la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale. Entreposer au sec. Ne pas contaminer les sources d'eau potable ou d'irrigation, lacs, cours d'eau et étangs.

## **Équipement de protection individuelle (EPI) requis :**

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, des lunettes de protection ou un écran facial et un respirateur de type N, R, P ou HE approuvé par le NIOSH/MSHA pendant la manipulation du produit, la manipulation des plantons traités, pour saupoudrer à la trémie et dans le baril de traitement et pendant le chargement de la planteuse.

Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle (EPI) immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Aucune nourriture ni boisson ni aucun produit du tabac ne devraient être autorisés sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation de produits chimiques.

Appliquer uniquement aux endroits munis d'un système approprié de ventilation ou d'aspiration et de contrôle de la poussière. Ne pas remplacer les ventilateurs par des systèmes de ventilation aux endroits servant au traitement des plantons. Ne pas appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les manipulateurs protégés peuvent se trouver dans la zone durant l'application.

### **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :**

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage de déversements.

### **MODE D'EMPLOI :**

## **TRAITEMENT DES PLANTONS DE POMMES DE TERRE**

**DOSE :** Utiliser 500 g de produit pour 100 kg de plantons. Procéder à l'application dans un récipient approprié ou au moyen d'une saupoudreuse fixée au-dessus de la courroie. Les plantons doivent être traités dans les 6 heures suivant la coupe. Si la plantation des pommes de terre est retardée de plus de 1 ou 2 jours, les plantons doivent être conservés pendant 2 ou 3 jours dans des cageots avant d'être ensachés.

### NOTE :

Pour une répression optimale de la tache argentée, s'assurer que les pommes de terre de semence ne comportent aucun résidu de terre. Il est essentiel de traiter toute la surface des plantons. La répression risque d'être moins efficace dans les champs où des plants de pommes de terre

spontanés, résultant de la culture précédente, constituent une source de contamination. Consulter le guide provincial des cultures légumières pour connaître les recommandations en vigueur.

Ce produit ne contient pas de colorant. Un colorant approprié doit être ajouté quand ce produit est appliqué sur des semences. En vertu de la Loi sur les semences, la réglementation doit être suivie de façon très stricte lors de l'utilisation de ce produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT:**

Les sous-produits de ce produit sont toxiques pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer toute étendue d'eau ou eau souterraine en nettoyant l'équipement ou en disposant des eaux de rinçage.

#### **GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Gestion de la résistance, SENATOR Potato Seed Piece Treatment 1, fongicide du groupe 1. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistant à SENATOR Potato Seed Piece Treatment 1 et à d'autres fongicides du groupe 1. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance :

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le SENATOR Potato Seed Piece Treatment 1 ou les fongicides du même groupe 1 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nisso America au (212) 490-0350.

**Avis de modification**

Comme il est impossible de prévoir l'apparition d'une telle résistance, Nippon Soda Co., Ltd. rejette toute responsabilité en cas de pertes ou de dommages aux cultures résultant de l'incapacité de SENATOR Potato Seed Piece Treatment 1 à supprimer les souches de maladies fongiques résistantes.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

® SENATOR est une marque déposée de Nippon Soda Co., Ltd.

**Avis de modification**

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.